



## SOMMAIRE

Pages

Réunion spéciale destinée à marquer le quinzième anniversaire de l'adoption de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux...

1369

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

*Réunion spéciale destinée à marquer le quinzième anniversaire de l'adoption de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux*

1. Le PRÉSIDENT : C'est avec le plus grand plaisir que je préside aujourd'hui cette séance spéciale que l'Assemblée générale consacre à la commémoration de l'adoption, par les Nations Unies, il y a quinze ans, à deux jours près, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].
2. La généreuse et ambitieuse aspiration à l'émancipation, à l'autodétermination et à la liberté des peuples était déjà contenue en germes dans l'Article premier de la Charte des Nations Unies, qui fixe à notre Organisation le but de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.
3. La Déclaration en a fait un article de foi onusienne, si l'on peut dire, un programme politique que l'Assemblée générale et les divers organes des Nations Unies ont depuis lors poursuivi avec détermination et succès. En effet, depuis la création des Nations Unies, plus de 60 pays ont accédé à l'indépendance, et la plupart sont venus ici renforcer nos rangs. Il est symbolique qu'en cette année anniversaire pas moins de six nouveaux Etats aient fait leur entrée dans cette enceinte, témoignant ainsi de la profondeur et de la durabilité de la prise de conscience qui a à la fois inspiré la Déclaration de 1960 et qui en est aussi le résultat. Elle est aujourd'hui devenue un fait irréversible de l'histoire, si bien qu'aucun pays, aucun gouvernement, n'oserait proclamer d'intentions colonisatrices sans s'attirer immédiatement l'opprobre et la condamnation générale.
4. Je voudrais toutefois souligner que s'il n'est pas trop optimiste d'envisager que la mission de décolonisation des Nations Unies touchera à sa fin dans un avenir point trop éloigné, le moment n'est, hélas, pas encore venu de relâcher nos efforts. En Afrique australe, des régimes dont l'aveuglement n'a d'égal que la ténacité s'agrippent encore à des territoires comme la Rhodésie et la Namibie, au risque de mettre en péril les intérêts, qu'ils estiment défendre, de toutes les populations, quelles que soient leurs origines et

leurs couleurs. Ces régimes devront comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, que le vent de l'histoire, du changement, qui s'est levé après la seconde guerre mondiale, ne pourra s'apaiser que lorsque les situations archaïques qu'il a provoquées auront disparu.

5. Cherchons ardemment des solutions pacifiques à ces problèmes capitaux pour l'avenir de l'Afrique et du monde ou craignons de voir s'accélérer le cycle de violence qui, dans d'autres cas trop nombreux, a entraîné tant de souffrances et tant de malheurs pour les populations innocentes. Nous devons aussi chercher patiemment, pour les petits territoires dispersés autour du globe, dont les ressources économiques et démographiques sont trop limitées pour permettre le développement, des modalités réalistes qui permettront à leurs populations d'exercer leur droit à l'autodétermination.
6. La décolonisation a été, en fait, synonyme de transition de souveraineté, de l'émancipation d'un peuple colonisé du joug imposé de l'extérieur. Les puissances anciennement colonisatrices, ayant pris conscience des limites de leurs ambitions et de l'envie de leurs responsabilités nouvelles, se sont retirées dans des frontières plus naturelles. En même temps s'affirmait chez les peuples colonisés l'ardent désir d'exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes. La prise de conscience des uns et des autres n'a pas toujours été, tant s'en faut, hélas ! parallèle. Elle a donc souvent été douloureuse et même sanglante, mais sa fatalité s'est inéluctablement imposée.
7. Nous devons maintenant aller plus loin. Un drapeau, une armée, de nouveaux noms pour le pays ou pour sa capitale, témoignent certes de la farouche volonté d'identification nationale. Ils ne suffisent cependant pas en eux-mêmes pour garantir à nos peuples ce droit, d'ailleurs inaliénable et continu, à l'autodétermination interne et externe, manifestation suprême de leur souveraineté.
8. La séparation d'avec l'ancien est en voie de s'accomplir sans que pour autant tous les liens soient rompus; et qui voudrait qu'ils le fussent ? De nouveaux liens doivent être établis. Il reste à construire l'avenir.
9. Le développement économique et social m'apparaissent comme étant les tâches les plus urgentes. La liberté du pauvre est une liberté bien aléatoire, en effet. La misère et le dénuement du plus grand nombre sont un affront permanent à la conscience morale universelle. Nous avons le devoir impérieux d'y remédier. Nous nous rendons compte de jour en jour de notre inéluctable interdépendance politique, économique et — je l'ai dit avant-hier encore à propos des droits de l'homme — morale.
10. Nous avons besoin les uns des autres. Nos actions, nos omissions ne peuvent manquer d'influer, en bien ou en mal, sur nos voisins. Les marchés, les ressources, le savoir-faire, les capitaux, les hommes

doivent être intégrés dans un ensemble cohérent et raisonnablement efficace qui permette à chacun de vivre mieux, de vivre plus dignement, plus librement et comme il l'entend. C'est cela l'autodétermination. Il ne faudrait donc pas que, sous le couvert de la coopération, de l'assistance, voire de la lutte idéologique, de nouveaux rapports de soumission soient créés. La responsabilité des grands et des riches est, sous ce rapport, primordiale.

11. Je formule l'espoir que les dernières taches de colonisation disparaissent rapidement du monde. J'espère surtout que les Nations Unies, et plus particulièrement l'assemblée générale d'Etats souverains, deviendront ce forum où tous se retrouveront pour discuter ensemble de leurs problèmes communs et pour en rechercher, dans la conciliation et la coopération, une solution équitable.

12. En ce jour anniversaire, célébrons donc, certes, les succès du passé, mais restons vigilants, et surtout redoublons d'efforts pour que les hommes et les Etats qui sont à leur service puissent véritablement continuer à exercer librement ces choix fondamentaux, sans lesquels il n'est, ni pour les uns ni pour les autres, de survie dans la dignité, la paix et la sécurité.

13. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim.

14. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quinze ans, le 14 décembre 1960, l'Assemblée générale prenait une décision historique qui devait marquer un tournant dans les annales des Nations Unies. Cette décision historique était la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui marqua un grand progrès dans l'application des principes de la Charte.

15. Cette déclaration a eu un effet de grande portée et de profondes répercussions sur bien des aspects de la vie internationale et, par-dessus tout, sur l'évolution des Nations Unies elles-mêmes. Lorsque l'Assemblée générale, sans une seule voix contre s'est prononcée pour l'indépendance rapide de tous les peuples coloniaux, elle a renforcé considérablement l'autorité morale des Nations Unies. En outre, elle a rehaussé l'efficacité des Nations Unies en tant qu'agent de changement pacifique dans un domaine et à une époque où cela était particulièrement nécessaire. Ce rôle a été prévu dans la Charte elle-même quand elle a posé, parmi les principes fondamentaux que l'Organisation doit promouvoir, le principe de l'égalité de droits des peuples et leur droit à l'autodétermination. C'est l'application — trop lente, hélas ! — de ces principes dans les territoires coloniaux et la revendication de plus en plus pressante des peuples coloniaux à leur autodétermination et à leur indépendance, qui a amené, en 1960, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

16. Il est donc approprié que cette quinzième année marque aussi le trentième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. La proximité de ces deux anniversaires nous rappelle la place primordiale que la décolonisation a occupée depuis la fondation de l'Organisation. Elle nous amène aussi à réfléchir au rôle que les Nations Unies ont joué et doivent continuer de jouer pour s'acquitter des responsabilités spéciales qu'elles ont à l'égard des territoires qui attendent encore leur indépendance.

17. L'adoption de la Déclaration a été une prise de conscience de la part de la communauté internationale. Elle a été l'affirmation claire par l'Assemblée générale du droit des peuples sous domination coloniale à bénéficier pleinement de la Charte et de sa détermination d'éliminer une fois pour toutes le colonialisme, obstacle principal à la paix mondiale et à une coopération internationale véritable. Pour plus de 80 millions d'hommes qui vivaient encore à l'époque sous le joug colonial, la Déclaration a été un message d'espoir pour une indépendance et une souveraineté futures.

18. Sur la base des principes mis en lumière dans la Déclaration, les Nations Unies ont déployé, depuis 15 ans, des efforts soutenus et concertés pour accélérer la décolonisation. La tâche était considérable et, à l'origine, bien des obstacles semblaient insurmontables. Mais, une à une, les difficultés ont été surmontées et je suis persuadé que la fin du colonialisme est maintenant en vue. Les réalisations accomplies à ce jour ont été à la fois importantes et de grande envergure. Depuis 1960, plus de 70 millions d'êtres humains sont parvenus à l'indépendance et le nombre des Membres de l'Organisation est passé de 100 à 144. Voilà qui nous a rapprochés du but de l'universalité. Je dirais même que cette année a été une autre année historique en raison du nombre des pays qui, en Afrique et ailleurs, ont accédé à l'indépendance.

19. Je crois que la communauté internationale peut être fière du rôle véritablement crucial qu'elle a joué dans cette réalisation. Cela peut être attribué aux efforts déployés pour axer l'attention du monde sur les problèmes de décolonisation et pour mobiliser le soutien à la fois moral et politique des peuples dépendants dans leurs efforts pour obtenir leur droit à l'autodétermination. Une bonne part de ces succès tient aux efforts constants du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Depuis 1961, non seulement il s'est acquitté de sa tâche, qui était de nous rendre compte de l'application de la Déclaration, mais encore il a proposé des mesures efficaces pour parvenir à ses objectifs. Il est certain que les efforts inlassables du Comité spécial ont été déterminants dans l'attitude concertée adoptée par les Etats dans l'ensemble du monde à l'égard de la décolonisation. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Président du Comité spécial, M. Salim A. Salim, pour la direction qu'il a su donner aux travaux du Comité et pour son dévouement personnel au service des objectifs de la Déclaration.

20. La Déclaration a donné un regain de vitalité à l'Organisation des Nations Unies et a renforcé sa capacité à traiter des questions vitales contemporaines. Elle a entraîné un ample mouvement vers l'indépendance, elle a eu des répercussions profondes sur les relations internationales et elle a considérablement renforcé la paix et la sécurité générales. Mais en même temps, elle a créé un nouveau défi. En effet, au fur et à mesure qu'apparaissent les Etats nouvellement indépendants, il n'est que naturel qu'ils réclament une participation plus effective aux affaires de notre monde toujours plus interdépendant. Si nous voulons rejeter le défi et avancer sur la voie d'une société véritablement juste et équitable, nous devons redoubler d'efforts pour réduire le fossé qui sépare les nations

riches des pauvres du monde. Les succès remportés au cours des quinze années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration rendent plus vif l'espoir que cela aussi peut être fait.

21. Toutes ces réalisations, hélas, ne marquent pas le terme de l'œuvre de décolonisation. Nous sommes tous très conscients du fait que des millions d'êtres humains de par le monde vivent encore sous un régime étranger — pour eux, la Déclaration reste une promesse et une espérance non satisfaites dont nous avons le devoir de faire une réalité. Nos pensées se tournent particulièrement vers les peuples de la Rhodésie du Sud et de la Namibie, où les progrès vers l'autodétermination sont d'une lenteur désespérante. Il y a également d'autres territoires où le processus de décolonisation a suscité des problèmes complexes, et nous ne saurions minimiser les difficultés qui nous attendent.

22. En ce quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle renouvelle son engagement de soutenir les aspirations des peuples encore soumis à la domination coloniale et affermis plus encore sa volonté d'aider les nouveaux Etats à consolider leur liberté et leur indépendance.

23. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Salim A. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

24. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie), Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*interprétation de l'anglais*) : Comme nous célébrons solennellement aujourd'hui le quinzième anniversaire de la Déclaration sur la décolonisation, il sied sans doute de rappeler ce que mon prédécesseur, M. Davidson Nicol, de la Sierra Leone, parlant en sa qualité de président du Comité spécial, a dit à l'Assemblée, il y a cinq ans, lors du dixième anniversaire de la Déclaration. Après avoir passé en revue les lents progrès réalisés dans le processus de décolonisation au cours de la décennie, le Président du Comité spécial a dit que "tant qu'un seul homme restera un citoyen colonial incapable de choisir son propre gouvernement, incapable de voyager librement dans le pays de sa naissance, incapable de forger sa propre destinée et celle de ceux qui lui sont chers, alors le Comité spécial sur la décolonisation estimera que son œuvre n'est pas terminée!"

25. Assurément, des changements importants sont intervenus et des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de la décolonisation depuis que cette déclaration a été faite voici cinq ans. Mais il demeure encore aujourd'hui plus de 12 millions d'êtres humains éparpillés dans le monde dont le statut officiel, dans la terminologie de l'Organisation, relève de l'expression territoire sous tutelle ou non autonome. En outre, quelque 7 millions de ces personnes souffrent sous le système le plus inhumain de répression et de discrimination aux mains de régimes minoritaires en Afrique australe. Et bien que de récentes victoires, remportées par les mouvements de libération en Afrique et ayant entraîné l'élimination du colo-

nialisme portugais, aient naturellement fait surgir des éléments positifs et de plus grandes possibilités pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie, nous ne devons pas sous-estimer les formidables obstacles qui se dressent encore devant nous.

26. Comme l'a souligné à si juste titre le Président du Comité spécial en 1970, l'œuvre du Comité — et, en fait, de l'Organisation des Nations Unies tout entière, y compris notamment le Conseil de sécurité — dans le domaine de la décolonisation peut difficilement être considérée comme terminée, surtout si l'on tient compte du fait que les peuples en lutte de ces territoires ont un besoin vital et urgent de l'assistance morale et matérielle qui peut lui être apportée dans le cadre de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées.

27. Ainsi, à la 2437<sup>e</sup> séance, l'écrasante majorité des membres de l'Assemblée — dont beaucoup, je dois le souligner, représentent des pays qui furent jadis des territoires non autonomes ou sous tutelle — a approuvé une série de recommandations destinées à accélérer les progrès, dont la lenteur est angoissante, vers l'émancipation complète des peuples encore soumis au joug colonial ou étranger. Un engagement aussi net de la part de l'Organisation est la preuve évidente que les Nations Unies ne peuvent pas coexister avec les ultimes vestiges du colonialisme ni les tolérer, et qu'elles ne le feront pas.

28. Au nom des membres du Comité spécial, je voudrais redire que le Comité, conformément à la résolution adoptée hier [*résolution 3481 (XXX)*] et à d'autres résolutions connexes de l'Assemblée, s'est résolument engagé et est fermement décidé à poursuivre sa recherche pour trouver les meilleures méthodes permettant l'application totale et rapide de la Déclaration. Dans cette entreprise, le Comité spécial tire réconfort et confiance des assurances et des promesses de la part de plusieurs puissances administrantes au sujet de la continuation de leur coopération à ses travaux. La pleine coopération des puissances administrantes, notamment en ce qui concerne l'envoi de missions de visite dans les territoires intéressés, est un facteur indispensable pour le succès des travaux du Comité spécial, comme l'a nettement prouvé la série de missions de visite que le Comité a pu envoyer récemment dans certains territoires. Les membres du Comité spécial sont tout particulièrement reconnaissants aux Gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, qui sont prêts à recevoir de nouvelles missions de visite dans les territoires placés sous leur administration.

29. Alors que nous approchons des jours meilleurs où les territoires qui sont encore coloniaux auront tous obtenu l'autonomie, la liberté et l'indépendance, il est plus nécessaire que jamais que nous, aux Nations Unies, nous nous consacrons à nouveau au principe de la primauté des intérêts véritables des habitants de ces territoires. Ce faisant, nous devons redoubler d'efforts pour créer les conditions entièrement libres et non limitées qui permettront aux peuples intéressés d'exprimer leurs véritables aspirations aussi bien que de prendre les mesures voulues pour assurer que l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ces territoires sont pleinement respectées et protégées. Toute violation de ce principe sacré sera une violation patente des obligations que les Etats Membres ont assu-

mées au titre des dispositions de la Charte des Nations Unies. De toute évidence, donc, au moment où nous célébrons le quinzième anniversaire de la Déclaration, nous devons non seulement nous engager à surmonter les obstacles traditionnels qui s'opposent à la libération des peuples coloniaux, mais aussi veiller avec autant de vigilance à ce que ne surgisse aucun nouvel obstacle.

30. Enfin, je voudrais, en cette occasion, rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts actifs et efficaces qu'il a déployés et continue de déployer pour faciliter la réalisation des aspirations des peuples des territoires coloniaux. Les initiatives positives que le Secrétaire général, M. Waldheim, a prises à plusieurs reprises, et l'attention soutenue qu'il continue de consacrer à ce domaine, sont une source d'encouragement et d'inspiration pour beaucoup d'entre nous, notamment les membres du Comité spécial. Je voudrais lui renouveler, au nom du Comité spécial, notre assurance que le Comité spécial est toujours prêt à travailler en collaboration étroite avec lui en vue d'une application complète de la Déclaration.

31. Personnellement, je voudrais lui exprimer ma gratitude pour les paroles aimables et généreuses qu'il m'a adressées.

32. Avant de terminer ma brève intervention à cette séance commémorative, je voudrais rendre un hommage solennel et particulier aux milliers de héros connus et inconnus qui ont donné leur vie pour la cause de la liberté, de la justice et de l'indépendance; en une occasion comme celle-ci, nous devons certainement ne pas oublier les grands dirigeants africains de la libération comme Eduardo Mondlane et Amílcar Cabral. Nous devons rendre hommage également à ceux qui, dans de nombreux pays, ont connu la persécution pour la cause de la liberté et pour les principes que nous voulons tous réaliser.

33. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à Mme Jeanne Martin-Cissé, présidente du Comité spécial contre l'*apartheid*.

34. Mme Cissé (Guinée), présidente du Comité spécial contre l'*apartheid* : Le quinzième anniversaire de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est pour nous l'occasion d'évoquer les nombreuses nations qui ont accédé à l'indépendance depuis 1960. C'est aussi pour nous l'occasion de rendre hommage à la mémoire des martyrs tombés au combat pour la liberté et à tous ceux, nombreux, hommes et femmes, qui ont été torturés et persécutés pour que leur pays puisse se libérer du joug du colonialisme et se joindre à la communauté des nations. C'est également pour nous l'occasion de réaffirmer notre engagement commun à faire en sorte que les derniers territoires coloniaux soient libérés.

35. La majorité des Etats Membres de l'Organisation, dont mon pays, la Guinée, n'étaient pas présents, il y a trente ans, à la Conférence de San Francisco lorsque la Charte des Nations Unies et ses nobles principes ont été rédigés. Cependant, en tant que pays ayant accédé à l'indépendance au cours de cette génération, nous avons contribué à l'élaboration de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de la Convention internationale sur l'éli-

mination de toutes les formes de discrimination raciale, des autres instruments qui complètent la Charte et la renforcent. Ces déclarations représentent l'ordre international de liberté, de dignité humaine et de coopération internationale que nous nous efforçons d'établir aux Nations Unies.

36. Cette célébration coïncide heureusement avec le premier anniversaire de la non moins historique Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*] adoptée il y a exactement un an aujourd'hui, et qui a clairement proclamé que tous les Etats ont le devoir d'éliminer le colonialisme, l'*apartheid*, la discrimination raciale, le néocolonialisme et toutes les formes d'agression, d'occupation et de domination étrangère. Cette Charte a aussi marqué un préalable au développement et à l'établissement de l'ordre international que nous voulons et que nous recherchons.

37. Bien que des forces puissantes, qui se rappellent un passé de privilèges, continuent à résister à l'instauration d'un nouvel ordre international, il ne fait aucun doute que les principes de justice triompheront car les peuples du monde sont prêts à payer le prix qu'il faut pour qu'ils soient respectés.

38. Ce n'est pas la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux mais la lutte héroïque des peuples coloniaux qui a marqué le commencement de la fin du colonialisme. Cependant, la Déclaration est extrêmement importante, car elle admet que la victoire de la justice est inévitable et irrésistible et constitue un engagement de la communauté des nations à jouer le rôle qui est le sien et à faire son devoir pour faciliter l'instauration du nouvel ordre.

39. Ce sont les nations opprimées et leurs mouvements de libération qui ont supporté le poids de la lutte, mais la solidarité de la communauté internationale, symbolisée par la Déclaration, a été un élément d'une grande importance. La défaite du colonialisme a également contribué, de manière décisive, à faire basculer l'équilibre des forces contre le racisme : en effet, dans l'histoire moderne, colonialisme et racisme sont indissolublement liés, au point qu'il est souvent difficile de séparer les problèmes coloniaux des problèmes raciaux.

40. Aujourd'hui, après l'effondrement de l'empire portugais, les problèmes du colonialisme les plus aigus sont ceux du Zimbabwe et de la Namibie. Comme le Comité spécial contre l'*apartheid* l'a signalé à maintes reprises, et comme l'Organisation de l'unité africaine l'a déclaré officiellement cette année, le principal ennemi de la liberté dans toute l'Afrique australe, que ce soit au Zimbabwe, en Namibie ou en Afrique du Sud proprement dite, est le régime raciste minoritaire blanc de Pretoria.

41. Il y a affrontement, d'une part, entre l'ONU et toutes les forces progressistes et, d'autre part, le régime de Pretoria et ses alliés et amis. L'Assemblée générale a proclamé à la présente session que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité spéciale vis-à-vis du peuple opprimé de l'Afrique du Sud [*résolution 3411 C (XXX)*], tout comme elle avait admis en 1966 une responsabilité spéciale vis-à-vis du peuple de Namibie [*résolution 2145 (XXI)*], et comme elle a implicitement admis, en instituant des sanc-



tions contre le régime illégal de Smith, une responsabilité spéciale vis-à-vis du peuple du Zimbabwe. L'élimination du colonialisme et du racisme dans tous ces territoires, et l'exercice par l'ensemble de la population de ces territoires du droit à l'autodétermination, est l'une des tâches les plus urgentes de la communauté internationale.

42. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, qui suit de près la situation en Afrique du Sud depuis 1963, sait bien que la lutte ne sera pas aisée. Il a pleinement conscience des forces considérables — en particulier certains intérêts économiques et militaires — qui sont ligüées contre lui.

43. Qu'il s'agisse du colonialisme au Zimbabwe, de l'occupation illégale en Namibie, ou de l'*apartheid* en Afrique du Sud, les forces qui soutiennent les oppresseurs sont identiques. Il en va de même des forces qui soutiennent la cause de la libération. Mais ces dernières sont les forces progressistes, qui grossissent chaque jour et remporteront inévitablement la victoire. Chaque coup porté au colonialisme, chaque victoire de la cause de la liberté des peuples, est une victoire contre le racisme et l'*apartheid*. Or, les mouvements de libération comptent parmi leurs alliés les Etats qui ont accédé récemment à l'indépendance, ainsi que les pays qui se sont débarrassés de leur passé colonial; et je tiens ici à rendre hommage aux nombreux pays occidentaux qui apportent un soutien de plus en plus important aux efforts internationaux contre l'*apartheid*.

44. Devant l'évolution rapide de l'équilibre des forces, le régime de Pretoria et ses alliés essaient de survivre en semant la discorde parmi les forces anticolonialistes et antiracistes. Ils essaient même de contester et de nier les victoires des peuples contre le colonialisme, créant ainsi de graves menaces pour la paix internationale. La récente agression criminelle des racistes sud-africains contre le peuple de l'Angola est pour nous une mise en garde car nous savons que, dans son désespoir, le régime d'*apartheid* n'hésitera pas à s'embarquer dans des aventures dangereuses.

45. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a donc demandé, avec une persévérance opiniâtre, une action internationale concertée des gouvernements et des organisations, quels que soient leurs différends idéologiques et autres à tous les égards, en vue d'éliminer l'*apartheid* et le colonialisme de l'Afrique australe. Il a établi une étroite coopération avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et avec le Comité spécial de la décolonisation. Avec ces organes, il s'est efforcé de promouvoir une action coordonnée de tous les organismes et institutions des Nations Unies, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Il a mis l'accent sur la nécessité d'informer le public, afin de mobiliser l'appui des peuples du monde entier pour la cause de la libération. Nous sommes persuadés qu'en intensifiant ces activités, l'Organisation des Nations Unies peut s'acquitter de ses obligations solennelles vis-à-vis des peuples opprimés, et, en fait, abattre totalement et définitivement le colonialisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*, qui sont l'obstacle le plus important à la coopération internationale.

46. Je tiens, au nom du Comité spécial contre l'*apartheid*, à rendre hommage au Comité spécial pour le rôle important qu'il a joué depuis sa création en 1961

dans la lutte contre le colonialisme. Qu'il me soit également permis de rendre un hommage tout particulier au Président du Comité spécial, le représentant de la République-Unie de Tanzanie, Salim Ahmed Salim, pour la façon très exceptionnelle dont il a présidé les travaux du Comité spécial ces dernières années.

47. Enfin, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour saluer tous les peuples opprimés par le colonialisme et l'*apartheid* et leurs mouvements de libération, et leur exprimer notre solidarité.

48. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Kamana, de la Zambie, Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

49. M. KAMANA (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie en cette occasion importante, la commémoration du quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette déclaration historique, qui explicite de façon très claire le principe de l'autodétermination proclamée dans les Articles 1 et 55 de la Charte des Nations Unies, fait date dans le processus de décolonisation. Certes, il convient que l'Assemblée générale tienne aujourd'hui une séance spéciale pour commémorer son adoption voici 15 ans.

50. La sagesse et la clairvoyance montrées par l'Assemblée générale par l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux se manifestent très nettement dans cette salle. Un grand nombre d'Etats Membres des Nations Unies se sont inspirés des nobles principes énoncés dans cette déclaration dans leur lutte pour l'autodétermination et l'indépendance. La Déclaration a beaucoup fait pour les libérer du colonialisme et d'une exploitation implacable.

51. On ne saurait parler de la Déclaration sans évoquer le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Comme chacun le sait, le Comité spécial qui était composé au début de 17 Etats, fut créé en 1961, conformément à la résolution 1654 (XVI), aux fins d'étudier l'application de la Déclaration et de faire des recommandations quant aux progrès réalisés et à la mesure dans laquelle la Déclaration est mise en œuvre et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa dix-septième session. L'année suivante, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 1810 (XVII), d'élargir la composition du Comité spécial et d'élargir son mandat; en d'autres termes, il s'agissait de porter le nombre de ses membres à 24 et de le charger de la responsabilité d'assurer une application rapide et intégrale de la Déclaration. Ainsi, le Comité spécial est devenu l'instrument principal de la pleine application de la Déclaration.

52. Je voudrais, à cette occasion, rendre hommage au Comité spécial pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour remplir pleinement et rapidement son mandat. Le Comité spécial a rendu à coup sûr des services immenses à cette organisation en matière de décolonisation. L'œuvre qu'il a accomplie et continue d'accomplir est sans prix. Nous avons eu en outre, la grande chance que, depuis quatre ans environ, le Président du Comité spécial soit ce révolutionnaire afri-

cain plein de dynamisme et d'imagination qu'est M. Salim Ahmed Salim, de la Tanzanie, Je tiens à rendre particulièrement hommage à mon ami et collègue pour la façon dont il a servi le Comité et la cause de la décolonisation.

53. Pour ceux d'entre nous qui croient sincèrement à la cause de la justice et qui soutiennent le principe de l'autodétermination, cette journée ne peut que susciter des sentiments complexes. Nous nous réjouissons des succès accomplis jusqu'à présent dans le domaine de la décolonisation, mais nous aurions préféré célébrer aujourd'hui la fin de tout le processus de décolonisation. Malheureusement, ce processus a été extrêmement lent. Quinze années après l'adoption de la Déclaration, la communauté internationale n'a toujours pas réussi à sortir de l'ère du colonialisme. Cet anachronisme est toujours bien vivant. Des millions d'êtres humains, nos frères, continuent de vivre sous le joug colonial et un gouvernement de la minorité. Ils continuent à se voir dénier le droit à la libre détermination et à l'indépendance. A cet égard, nous accueillons cette journée avec tristesse et regret.

54. Tout aussi regrettable, attristante et inquiétante est la tendance que nous avons constatée, en particulier à la présente session de l'Assemblée générale, de sacrifier le principe de l'autodétermination pour des raisons d'opportunisme. Nous avons été les témoins des tentatives faites par certains Etats Membres d'obtenir la bénédiction des Nations Unies pour leurs desseins d'intégrer des pays voisins non indépendants dans leurs territoires, sans se soucier des vœux de ces populations. Cette situation représente une tendance très dangereuse qui, si nous laissons faire, ne pourrait qu'avoir des répercussions défavorables sur notre œuvre future en matière de décolonisation et menacer l'existence même de nombreux Etats ici représentés. Autrement dit, nous nous engagerions sur la voie de la destruction de ce que nous avons construit au cours des 15 dernières années. C'est évidemment inadmissible, à la fois en vertu de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et, en fait, de la Charte des Nations Unies.

55. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie se préoccupe, bien sûr, de la libération de la Namibie. Pour le Conseil, le principe de l'autodétermination doit rester sacro-saint. Nous avons maintes fois invité l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et à permettre au peuple de ce territoire d'exercer son droit à l'autodétermination véritable. En effet, seul l'exercice du droit du peuple namibien à l'autodétermination peut nous permettre d'espérer la solution pacifique du problème de Namibie.

56. L'Afrique du Sud a déjà montré qu'elle était résolue à fouler aux pieds et à tourner en dérision le principe de l'autodétermination en organisant une pseudo-conférence constitutionnelle dans le territoire, conférence qui réunirait des chefs de tribu et des fonctionnaires blancs soigneusement choisis. Le seul but de l'Afrique du Sud en réunissant cette conférence est de chercher à légitimer son occupation illégale de la Namibie et la balkanisation du territoire en prétendus foyers nationaux ce qui lui permettrait de maintenir le peuple namibien dans l'asservissement.

57. Au cours de cette session, l'Assemblée générale dans sa résolution 3399 (XXX) a réclamé des élections

nationales démocratiques et libres en Namibie, sous le contrôle des Nations Unies. Nous avons tous le devoir de faire en sorte que ces élections aient lieu dans un très proche avenir. C'est là un exemple très net de la défense du principe de l'autodétermination, énoncé dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans la Charte des Nations Unies.

58. Nous devons repousser avec le mépris qu'il mérite le projet sud-africain d'organiser une pseudo-conférence constitutionnelle en Namibie. Il est important, à cet égard, de ne pas donner le moindre prétexte à l'Afrique du Sud de mettre en œuvre ce projet lamentable en donnant l'impression que nous acquiesçons à des projets, où que ce soit dans le monde, tendant à fouler aux pieds le noble principe de l'autodétermination. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales, ce principe ne doit pas être remis en question.

59. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Essonghe, du Gabon, qui parlera au nom du groupe des Etats africains.

60. M. ESSONGHE (Gabon) : Il y a des puissances coloniales qui n'ont pas attendu la décision de l'ONU pour décoloniser. C'est le cas de la France et de la Grande-Bretagne, notamment.

61. Mais la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont nous célébrons aujourd'hui le quinzième anniversaire, a consacré le principe de la décolonisation et en a accéléré le processus. Ainsi, ce qui, jusqu'en 1960, était un octroi d'émancipation volontaire de la part du colonisateur est devenu, depuis 1960, un code moral devant lequel se plie la conscience universelle.

62. Sur 46 pays africains aujourd'hui indépendants, 18 le sont devenus depuis la mise en œuvre de la Déclaration, à savoir : en 1961, la Tanzanie; en 1962, l'Algérie, le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda; en 1964, le Kenya, le Malawi, la Zambie; en 1965, la Gambie; en 1966, le Botswana, le Lesotho; en 1968, l'île Maurice, le Souaziland, la Guinée équatoriale; en 1974, la Guinée-Bissau; en 1975, le Mozambique, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe.

63. L'Afrique est reconnaissante à l'Organisation pour tous les bienfaits dont elle a bénéficié dans le domaine de la dignité humaine.

64. L'Afrique est reconnaissante au Secrétaire général des Nations Unies, pour tous les efforts qu'il déploie dans la poursuite de la décolonisation.

65. L'objectif de l'Afrique, c'est l'indépendance de toute l'Afrique. Ce qui paraît utopie aujourd'hui sera réalité demain, car le courant de l'histoire est à jamais irréversible.

66. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Akhund, du Pakistan, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Asie.

67. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur, au nom du groupe des Etats d'Asie, de participer aujourd'hui à la commémoration de l'adoption, par l'Assemblée générale de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

68. Les 15 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration ont été marquées par une trans-

formation remarquable de la carte politique internationale. Peu nombreux sont ceux qui auraient pu prévoir, en 1960, que la communauté des nations souveraines et indépendantes se serait agrandie si rapidement, au point de voir pratiquement tripler le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'un après l'autre, des empires, autrefois grands et puissants, se sont écroulés. Dans bien des cas, les pays coloniaux ont accédé à l'indépendance par un processus apparemment ordonné et constitutionnel. Aussi remarquables que soient ces faits, ils ne peuvent nous faire oublier la longue lutte résolue et acharnée que les peuples coloniaux ont dû mener pour obtenir leur liberté.

69. Les faits ne corroborent pas l'idée parfois implicite dans ce que l'on entend dire, à savoir que la décolonisation s'est produite par quelque processus d'évolution naturelle. La réalité ne corrobore pas non plus le corollaire de cette idée, à savoir que l'impérialisme et le colonialisme ont été, pour les peuples colonisés, une éducation de la démocratie et du progrès et que la période d'asservissement a été une préparation à la vie libre dans un monde libre.

70. Alors que nous commémorons aujourd'hui la Déclaration de 1960, rendons hommage à ceux qui ont payé cette liberté par des années d'emprisonnement et d'exil, et parfois en faisant le sacrifice de leur vie. En vérité, la solidarité de la lutte pour la liberté a été remarquable, en unissant comme elle l'a fait les peuples des pays coloniaux éparpillés dans le monde. La solidarité entre eux et d'autres peuples n'a pas été moins remarquable, ainsi que, en fait, avec l'opinion éclairée et progressiste des pays au pouvoir eux-mêmes.

71. C'est cette solidarité humaine, dépassant toutes considérations de géographie, de race et même d'idéologie qu'exprimait l'Assemblée générale lorsqu'elle a adopté, sans une voix contre, la résolution 1514 (XV). Cette déclaration était la manifestation de la détermination des Nations Unies, déjà proclamée dans la Charte, d'affirmer notre foi dans les droits fondamentaux, dans la dignité et dans la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits pour les hommes et les femmes de toutes nations, grandes et petites, et de favoriser le progrès social et un meilleur niveau de vie dans une liberté plus grande pour tous. Par cette déclaration, les nations du monde reconnaissent l'aspiration à la liberté de tous les peuples asservis et leur désir de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes. Par cette déclaration, les Nations du monde ont exprimé leur conviction que le maintien du colonialisme empêchait le développement de la coopération économique internationale, mettait une entrave à l'épanouissement social, culturel et économique des peuples non autonomes et militait contre l'idéal de paix universelle des Nations Unies.

72. Aujourd'hui le dernier des empires s'est écroulé, mais la fin prochaine du colonialisme sous ses formes traditionnelles ne doit pas nous inciter à la complaisance à l'égard de ses vestiges qui se manifestent encore dans des îlots de régimes minoritaires et de discrimination raciale, en particulier en Afrique australe. La lutte dans cette partie du monde risque d'être encore plus amère et plus longue, car là-bas les peuples sous le joug ne combattent pas l'autorité d'une métropole lointaine, mais une minorité obstinée et

désespérée qui lutte pour défendre des privilèges bien établis, un groupe qui s'arroge le droit de dominer perpétuellement la majorité. Quelque absurde que cette prétention puisse paraître, elle bénéficie du soutien des armes modernes et n'est pas complètement privée de la sympathie, de l'appui politique et peut-être de la protection de l'étranger.

73. Enfin, songeons que l'indépendance officielle n'est que la première étape d'une émancipation véritable. La marche vers le progrès économique et social et la modernisation de la société, qui a été entravée par le régime colonial mais qui, paradoxalement, a peut-être été déclenchée par l'impact qu'il a eu, est encore très longue. L'histoire a placé les pays du tiers monde à l'avant-garde de cette lutte qui doit aboutir à une refonte des structures économiques et des régimes dans le monde afin que tous les peuples aient une part équitable des ressources de la planète et jouissent d'une égalité des chances. La tâche qui nous attend sera longue et ardue. Qu'il me soit permis de dire que son succès ne sera pas marqué par le châtiement ou l'expropriation, mais seulement par une vie meilleure pour tous les peuples du monde.

74. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie qui désire intervenir au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

75. M. DATCU (Roumanie) : Il m'est particulièrement agréable de pouvoir participer, en tant que président pour ce mois du groupe des Etats d'Europe orientale, à cette séance solennelle consacrée au quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, événement remarquable dans l'histoire de notre Organisation.

76. Dès sa création, l'Organisation des Nations Unies s'est donné pour but, comme l'un de ses objectifs majeurs, l'éradication du colonialisme sous toutes ses formes, considéré à cette époque-là déjà comme un phénomène profondément nuisible, contraire aux buts et aux principes de la Charte, contraire aux intérêts de tous les peuples.

77. Il est incontestable que durant les 30 ans d'existence des Nations Unies, les succès les plus marquants ont été ceux obtenus sur le plan de l'appui prêté à la lutte des peuples pour leur libération du joug colonial. Le simple fait que, par rapport aux 51 Etats Membres, en 1945, l'Organisation compte à présent 144 Membres, dont plus de la moitié sont d'anciennes colonies, vient amplement à l'appui de cette constatation. A cette seule session, nous avons eu la grande joie d'accueillir aux Nations Unies six nouveaux Etats indépendants.

78. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée, à l'initiative de l'Union soviétique, par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, constitue sans doute un moment de grande portée de l'activité prodigieuse déployée par les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation.

79. Je tiens à rappeler la contribution active, de substance, apportée par les pays socialistes, ainsi que par les forces progressistes partout dans le monde, aux résultats atteints par les Nations Unies en matière de décolonisation. Je saisis cette occasion solennelle pour exprimer nos profonds remerciements et notre

haute appréciation tout particulièrement au Comité spécial de la décolonisation, et à son dévoué Président, notre frère et ami M. Salim de Tanzanie, de même qu'au Comité spécial contre l'*apartheid*, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies pour leur activité assidue, sans relâche, au service de la libération de tous les pays et peuples coloniaux.

80. La signification que revêt l'adoption de la Déclaration, de même que les résultats acquis par les Nations Unies sur la voie de la décolonisation, nous rendent plus fermes encore dans notre détermination d'appuyer activement la lutte contre les régimes minoritaires racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud, contre la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale.

81. Je voudrais saisir cette occasion solennelle pour réitérer l'expression de notre solidarité militante à tous les peuples se trouvant encore sous le joug colonial, à leurs représentants légitimes — les mouvements de libération nationale — qui n'épargnent aucun sacrifice dans leur lutte héroïque pour conquérir leur droit sacré à la liberté, à la dignité humaine, à la souveraineté et à l'indépendance nationales.

82. Le maintien de certains peuples sous domination étrangère est en flagrante contradiction avec les réalités du monde contemporain, avec l'impératif du développement libre et indépendant de toutes les nations. C'est pourquoi nous estimons qu'il est du devoir des Nations Unies, de tous les Etats Membres, de redoubler d'efforts, d'agir résolument afin d'abolir, sans plus tarder, complètement et définitivement, le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme, l'*apartheid*, ainsi que toute forme de politique impérialiste de force et de domination. C'est en exprimant notre volonté inébranlable d'œuvrer en vue d'atteindre ces nobles buts que je voudrais conclure.

83. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Waldron-Ramsey, de la Barbade, qui parlera au nom du groupe des Etats latino-américains.

84. M. WALDRON-RAMSEY (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes réunis aujourd'hui ici pour célébrer le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En unité de temps, quinze années ne sont qu'un court instant dans l'histoire de l'homme. Cependant, mesurée à l'étalon de son succès, cette déclaration semble avoir parcouru des millénaires, car elle a pratiquement atteint ses objectifs d'origine.

85. Si je suis venu à cette tribune, en cette séance de célébration, pour saluer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je l'ai fait en vertu d'un mandat qui m'a été confié par le groupe des Etats latino-américains. Ce groupe d'Etats me demande de chanter les louanges de la déclaration historique en son nom, de même qu'aux noms de Simón Bolívar, d'Henri Christophe et de Toussaint L'Ouverture. Le groupe des Etats latino-américains me demande de proclamer sa fidélité aux buts et principes de liberté et d'autodétermination que contient la Déclaration. Ce groupe m'a également demandé d'affirmer à nouveau notre foi dans le droit inaliénable de tous les peuples soumis à reconquérir leur souveraineté totale et leur indépendance. Je suis

également chargé de déclarer l'appui continu que le groupe des Etats latino-américains compte donner à cette déclaration afin qu'elle reste effective jusqu'à ce que tous les territoires coloniaux et vassaux soient sortis du sombre labyrinthe que constitue l'absence de liberté.

86. Les raisons qui nous amènent à réfléchir avec fierté, au cours de cette cérémonie, sur les quinze dernières années qui ont vu l'application de cette déclaration, suffisent, à mon sens, à nous rappeler comment cette déclaration a vu le jour.

87. Si l'histoire de la colonisation systématique de l'Afrique a démarré à la Conférence de Berlin de 1884, alors, l'histoire de la décolonisation scientifique de l'Afrique a commencé le 6 mars 1957 lorsque Kwame Nkrumah a transformé l'Etat colonial de la Côte d'Or en l'Etat indépendant du Ghana, déclenchant par cela un raz-de-marée inexorable de liberté qui a amené 13 Etats souverains et indépendants d'Afrique aux Nations Unies en 1960. Car, avec sa hauteur de vue, le général de Gaulle avait compris clairement que si sa nouvelle Cinquième République voulait éviter la désintégration catastrophique de la Quatrième République, il devait libérer les colonies françaises d'Afrique et leur rendre la liberté. Car le colonialisme comme expérience historique est un mal en soi. Il a toujours eu des conséquences néfastes, aussi bien sur ceux qui en étaient victimes que sur les colonisateurs eux-mêmes. Sa fin inévitable ne viendra jamais trop tôt.

88. C'est à ce moment de l'histoire des Nations Unies — lors de son quinzième anniversaire en 1960 — que les valeureux chefs de l'Union soviétique, possédant un sens et une science aiguë de l'histoire, ont exprimé le drame de l'expérience coloniale dans ce qui est devenu maintenant la fameuse Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Car, vous me permettrez assurément de rappeler que la session de 1960 de l'Assemblée générale est bien connue pour être celle qui a vu la participation la plus nombreuse de chefs d'Etats, et que la plus importante proposition qui ait été présentée au cours de cette quinzième session de l'Assemblée générale est la proposition que nous célébrons aujourd'hui.

89. C'est feu Nikita Khrouchtchev, président du Conseil des Ministres de l'Union soviétique, qui a soumis pour la première fois cette déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Après la discussion habituelle, la proposition a été immortalisée dans ce qui est devenu la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960. A cette même session, un comité de 17 membres fut créé pour surveiller l'application de la Déclaration. Et je me rappelle avec satisfaction que grâce à la hauteur de vue du grand et célèbre Président Nyerere de Tanzanie — alors le Tanganyika — qui savait que sa propre liberté était solidaire de la lutte de la liberté pour les autres, j'ai eu l'honneur d'être membre de ce Comité des 17, en la compagnie distinguée de M. Ake de la Côte d'Ivoire, que j'ai le plaisir de voir parmi nous aujourd'hui.

90. J'estime que l'Organisation aura une dette éternelle envers feu Nikita Khrouchtchev ainsi qu'envers le Gouvernement et le peuple de l'Union soviétique pour le noble service qu'ils ont rendu à la communauté internationale en proposant la Déclaration à l'approbation de l'Assemblée générale. Chaque fois



que le nom de cette déclaration est évoqué ici, nous, anciens peuples soumis, nous ne pouvons que nous rappeler la profonde reconnaissance que nous devons au Gouvernement et au peuple de l'Union soviétique.

91. Il est vrai que c'est toujours le peuple colonisé qui est l'instrument principal de sa libération; mais la Déclaration a établi une fois pour toutes les principes et le cadre juridique propres à mobiliser les aspirations et à concrétiser les rêves des peuples résolus à reconquérir leur dignité et leur souveraineté. Aujourd'hui, le succès de la Déclaration peut se mesurer, en termes quantitatifs, en millions d'âmes. Nous saluons le Gouvernement de l'Union soviétique pour ce grand acte de haute politique.

92. Hélas, il y a encore dans certaines régions d'Afrique, d'Amérique du Sud et dans d'autres parties du monde des enclaves où ne règne point la liberté. Mais la nature et le style de l'impérialisme sont devenus moins inflexibles, et, à mon avis, cela est dû dans une large mesure aux impératifs permanents de la Déclaration.

93. La liberté régnera un jour pour tous les peuples qui y aspirent, aussi inéluctablement que le jour suit la nuit; la Déclaration aura alors accompli son destin triomphant. Mais elle nous aura légué son héritage et celui-ci s'inscrira d'une façon indélébile dans les annales de l'histoire et dans les affaires de l'homme. Et nous, qui aurons joué notre modeste rôle dans cette évolution, tournerons nos regards vers ce passé révolu et dirons: "Dieu soit loué, nous avons fait notre devoir".

94. Mais je manquerais à mon devoir si je terminais cette déclaration sans rendre un hommage respectueux à certains grands héros du mouvement de libération qui sont tombés au champ d'honneur pour avoir tenté légitimement de réaliser les objectifs de cette déclaration. Avec votre permission, je salue, du haut de la tribune de cette auguste Assemblée, Eduardo Mondlane, Alberto Luthuli, Thomas Mboya, Amílcar Cabral, Herbert Chipeto, ainsi que ces innombrables Algériens — vaillants et grands chefs africains qui ont consenti le sacrifice suprême dans la libération du continent africain. Leurs noms immortels resteront gravés dans l'histoire de la lutte que nous célébrons aujourd'hui.

95. Le PRÉSIDENT: Je donne maintenant la parole à M. Peter Jankowitsch, de l'Autriche, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

96. M. JANKOWITSCH (Autriche): Si j'ai l'honneur ce matin de prendre la parole devant cette assemblée en tant que président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je m'en félicite pour plusieurs raisons. Je m'en félicite, tout d'abord, parce que nous évoquons aujourd'hui la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée dans cette enceinte il y a quinze ans. Cette déclaration est devenue, en quelque sorte, le point primordial de référence pour un développement qui a marqué, plus que tout autre, l'histoire des Nations Unies, et donc du monde, dans les dernières décennies. Je parle de la décolonisation, cet événement qui peut être considéré comme un des phénomènes historiques les plus significatifs et les plus positifs de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Le phénomène

de la décolonisation a, en effet, été historique en ce sens qu'il a profondément changé la physionomie politique du monde, et si l'on cherche une preuve de ce changement, il suffit d'examiner l'évolution de cette Organisation même. Aujourd'hui, il est devenu un reflet de plus en plus fidèle du monde entier, de tous ses peuples et de toutes ses régions.

97. Qualifier la décolonisation de phénomène créateur et positif me paraît justifié en premier lieu par le fait que ce processus correspond à la conquête du droit à l'autodétermination pour un grand nombre de peuples. L'accession à l'indépendance a aussi ouvert la voie à une participation de plus en plus active de toutes les nations dans les affaires du monde contemporain, un droit limité autrefois à un petit concert de puissances. A l'autodétermination s'est donc ajoutée la codétermination. Incontestablement, la décolonisation a été le fait de la volonté et de l'action populaire dans toutes les parties du monde. Mais je serais aussi tenté de célébrer ici, brièvement, la mémoire de tous les grands hommes d'Etat du monde entier qui, par leur sagesse et leur juste reconnaissance des perspectives historiques, ont su heureusement contribuer au progrès et au succès de la décolonisation.

98. En parlant de décolonisation, il est juste d'évoquer ici, parmi beaucoup d'autres, la mémoire de Clement Attlee, premier ministre du Gouvernement britannique, qui, déjà en 1947, a pris la décision historique de libérer les pays qui en ont précédé tant d'autres sur le chemin de l'indépendance nationale: l'Inde et le Pakistan. Il est juste d'évoquer ici, parmi tant d'autres, la mémoire du général de Gaulle, dont l'action courageuse a ouvert le chemin de la liberté à tant de nations africaines. Mais il est aussi plus juste encore d'évoquer ici la mémoire des grands esprits libérateurs de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, qui ont contribué à ce processus et dont la sagesse a permis que ce processus se déroule sans trop d'effusions de sang, sans trop de violence. Je ne citerai que la mémoire de Pandit Nehru, de Gamal Abdel Nasser, de Nkwame Nkruma, et de beaucoup d'autres qui sont heureusement toujours vivants.

99. Qualifier le phénomène de décolonisation de positif me paraît justifié aussi par le fait que c'est précisément la décolonisation qui a permis l'établissement entre un grand nombre de nations de notre monde de relations d'un nouveau type, d'un type qui est illustré par l'heureux terme de "coopération"; et cette coopération est particulièrement chère au Groupe de pays que j'ai l'honneur de représenter ici ce matin.

100. Les pays fondateurs des Nations Unies, préoccupés de l'établissement d'un système de sécurité et de paix durables, n'ont certes pas imaginé l'importance et l'ampleur que prendrait le processus de décolonisation. Aujourd'hui, quand ce processus est, dans une large mesure tout au moins, terminé, il nous est déjà possible de reconnaître qu'il s'agit là d'un événement d'une portée historique, et qu'aux valeurs de paix et de sécurité qui ont marqué les premières années de cette organisation, sont venues s'ajouter les valeurs d'indépendance, de souveraineté et d'autodétermination.

101. Cette œuvre de libération liée si intimement au nom des grands hommes d'Etat — je viens d'évoquer la mémoire de quelques-uns d'entre eux il y a un moment — est maintenant passée de plus en plus aux

ainsi de cette organisation même et relève de sa responsabilité. Les efforts de l'Organisation ont été symbolisés, comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà dit, surtout par l'action inlassable des organes et organismes créés par cette Assemblée même, comme le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Comité contre l'*apartheid*, et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et j'aimerais m'associer à l'hommage vibrant rendu ce matin à leurs pays membres et à leurs présidents. Je voudrais également rendre hommage à tous les Secrétaires généraux de l'Organisation — Dag Hammarskjöld, U Thant, ainsi que le secrétaire général actuel — qui ont si valablement contribué à cette œuvre. Grâce à tous ces efforts, grâce à tous ces développements, notre Organisation a presque achevé aujourd'hui son but d'universalité et elle en reste profondément marquée.

102. A l'occasion de la commémoration du quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en même temps — ne l'oublions pas — du trentième anniversaire de l'Organisation, nous ne devons pas nous contenter d'évoquer l'histoire, aussi passionnante soit-elle. Le souffle, parfois brutal, de la réalité, auquel cette organisation ne reste pas aussi indifférente qu'on le dit parfois, nous rappelle que nous ne sommes pas encore au terme de nos efforts. Tout d'abord, il reste ce groupe de peuples qui n'a pas encore trouvé sa liberté et son droit à l'autodétermination. Nos efforts pour les aider à acquérir ces droits marqueront la tâche de notre Organisation dans les années à venir.

103. Mais il y a encore une autre tâche. Si la décolonisation territoriale paraît presque achevée, nous avons encore des problèmes graves et épineux que nous devons résoudre dans l'esprit des mêmes principes qui nous ont guidés jusqu'à maintenant. Nous devons, en outre, reconnaître que la liberté, la souveraineté et l'indépendance doivent être maintenant suivis par le développement d'une indépendance économique, par la pleine réalisation des droits de l'homme et par la justice sociale. Dans cette nouvelle étape dans la lutte pour un monde meilleur et un ordre mondial plus juste et plus humain, tous les pays de cette assemblée doivent s'unir dans un effort commun.

104. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Ouattara, du Mali, secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine auprès des Nations Unies.

105. M. OUATTARA (Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine) : La lutte victorieuse de libération des peuples d'Afrique, qui a permis l'entrée en masse de nouveaux Etats africains à l'Organisation des Nations Unies, au début des années 1960, l'amour profond de l'homme, le respect sacré pour la dignité humaine, exprimés par les Chefs d'Etat et de gouvernement du continent africain, étaient des raisons suffisantes pour justifier qu'en ce mois de mai 1963 à Addis Abeba, les pères fondateurs de l'OUA aient jugé indispensable d'inscrire en lettres d'or dans la charte de leur organisation continentale leur volonté inébranlable et leur engagement solennel de libérer totalement le continent africain de la domination et de l'exploitation coloniales, ainsi que l'oppression raciale.

106. Dans la recherche constante de la réalisation de ces objectifs, ils ont décidé sciemment de rendre leur action complémentaire de celle des Nations Unies. C'était là une évolution logique du fait de la similitude des objectifs des deux organisations dans leur quête constante de la liberté et dans leur détermination farouche de respecter la dignité de tous les hommes. Dès lors, il était normal que l'OUA soit associée à la cérémonie d'aujourd'hui.

107. Au nom du Secrétaire général de l'OUA, je voudrais donc vous dire combien nous avons été sensibles à l'invitation qui nous a été faite de participer activement à la célébration d'aujourd'hui. Mais, par delà l'aspect formel de ce geste, nous y voyons la reconnaissance de l'appréciation de la contribution insigne des peuples africains et de l'Organisation de l'unité africaine à l'application de la Déclaration historique adoptée par la communauté internationale.

108. Mais, plus que la légitime fierté qui est nôtre aujourd'hui d'avoir pu contribuer à donner sens, effet et contenu à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'immense œuvre de libération accomplie par l'Organisation des Nations Unies au cours des quinze dernières années.

109. Et, tout d'abord, nous sommes heureux d'exprimer notre vive appréciation au Secrétaire général pour l'intérêt personnel, soutenu et constant qu'il a toujours porté aux questions de la lutte de libération des peuples colonisés. Un tel intérêt ne pouvait ressortir que d'un amour véritable pour les êtres humains, amour catalyseur de compréhension, qualité première des grands hommes.

110. Je voudrais également qu'il me soit permis à cette occasion d'adresser les félicitations profondes et sincères des peuples d'Afrique aux membres du Comité spécial et d'une façon toute particulière, à son Président, M. Salim Ahmed Salim, de la Tanzanie, sans la foi inébranlable desquels il eût été quasi impossible à l'Organisation des Nations Unies d'obtenir les résultats nombreux et positifs que nous saluons tous aujourd'hui.

[L'orateur poursuit en anglais.]

111. Les membres de l'Assemblée connaissent trop bien les nombreuses difficultés de toutes sortes suscitées par les ennemis de la liberté coloniale pour entraver l'œuvre des Nations Unies en matière de décolonisation; l'Assemblée a même une trop grande habitude des attaques venimeuses et fielleuses lancées contre le Comité des vingt-quatre par les puissances coloniales avec le soutien de certains pays occidentaux, leurs alliés traditionnels. Les peuples africains se rappelleront toujours avec amertume l'attitude flagrante de non-coopération avec le Comité spécial de ces mêmes puissances, et avec autant d'amertume la démission du Comité de certains membres occidentaux, qui étaient effrayés de faire le point de la situation avec les peuples opprimés du monde dans leur lutte de libération révolutionnaire. Enfin, la collusion de certains pays occidentaux développés avec les régimes coloniaux moribonds est trop bien connue de l'Assemblée pour que je m'y attarde plus longtemps.

112. Cependant, en une occasion comme ce jour de célébration, ce serait manquer à notre devoir que de ne pas dénoncer l'attitude hypocrite de ces mêmes pays occidentaux qui, naguère encore, étaient les alliés sans scrupule et impies d'un Portugal fasciste fourvoyé et qui, aujourd'hui, se posent sans vergogne en défenseurs de la minorité blanche raciste et des régimes coloniaux qui sont activement engagés dans l'assassinat et l'oppression des peuples pacifiques d'Afrique. Hier, au sommet de la lutte des combattants pour la liberté contre les pires formes de dégradation humaine, ces soudains amis gardaient le silence devant l'appel à l'aide qui leur était lancé. C'est pourquoi nous leur refusons fermement aujourd'hui le droit de se prétendre être leurs défenseurs.

113. L'Assemblée générale garde trop bien le souvenir des manœuvres et des tentatives désespérées faites à divers échelons par ces mêmes pays occidentaux matériellement surdéveloppés pour endiguer la vague tumultueuse de la lutte de libération. Cependant, aucun être humain n'a jamais contenu la marée à main nue et la cause de la juste libération des peuples a progressé irrésistiblement et inexorablement.

114. Avec patience et persévérance, mais surtout avec la foi qui n'a cessé de les soutenir, en raison de leur profonde croyance en l'Organisation des Nations Unies, en raison du prix qu'ils attachent à la dignité de l'homme, en raison de leur profonde conviction que le colonialisme et le racisme sont opposés à la nature vraie de l'homme, les membres du Comité ne se sont pas laissés détourner de la voie droite qu'avait choisie l'Organisation. Aujourd'hui, en cette occasion historique, en cet anniversaire solennel, je voudrais, au nom de l'OUA, rendre aux membres du Comité un hommage bien mérité pour l'œuvre qu'ils ont si bien accomplie.

115. En vérité, la communauté internationale vit aujourd'hui des moments très exaltants. Cela est dû aux efforts persistants des membres du Comité spécial ainsi que de l'immense majorité des membres de cet organe qui continuent de croire fermement à la liberté des peuples. Enfin, aujourd'hui, la décolonisation a cessé d'être une idée épisodique et une revendication déraisonnable. Au terme d'une longue marche au cours de laquelle les combattants de la liberté et les peuples dont ils représentent les espoirs ont connu toutes les atrocités, nous approchons enfin de cet objectif ultime qui est celui de tous les hommes : la liberté, la dignité, le droit et le pouvoir de prendre en mains sa propre destinée.

116. Il a fallu bien des sacrifices, une résolution inébranlable, une organisation à tous les niveaux, une conscience politique quotidiennement renforcée et affirmée, une solidarité de toute l'Afrique et celle des peuples épris de paix pour parvenir à ces résultats encourageants dans le processus de décolonisation. Il a fallu aussi les efforts persistants et sans défaillance de la communauté internationale, par l'intermédiaire du Comité spécial, pour secouer les siècles de stagnation, d'obscurantisme, d'aliénation et d'esprit conservateur.

117. C'est ainsi qu'au cours de ce processus, l'Assemblée générale a reconnu comme légitime la lutte de libération. C'est ainsi que ceux que l'on qualifiait naguère de terroristes sont devenus aujourd'hui des militants nationalistes honnêtes qui inspirent le res-

pect même de leurs ennemis les plus acharnés. L'Assemblée générale a décidé d'accorder une aide en tous genres — morale, politique, diplomatique et matérielle — aux mouvements de libération, et directement et par l'intermédiaire des institutions spécialisées.

118. En fait, ce fut là le tournant, le point de non-retour dans la lutte de libération. A partir de ce moment-là, la lutte de libération des peuples opprimés a pris une dimension nouvelle — la dimension mondiale; et c'est précisément ce qui a conduit à la débâcle définitive des puissances coloniales.

119. Cependant, si nous pouvons saluer avec fierté les succès obtenus jusqu'à présent, en ce jour anniversaire nous devons nous rappeler que la lutte de libération des peuples coloniaux n'est pas encore terminée. Au Zimbabwe, le régime minoritaire blanc continue de recourir à ses manœuvres dilatoires dans une tentative désespérée de retarder l'avènement du gouvernement par la majorité dans ce territoire. Qu'on ne se leurre pas ! La lutte de libération se poursuivra et s'intensifiera dans ce territoire jusqu'à l'indépendance complète, si la minorité raciste blanche n'a pas la sagesse de comprendre l'importance du vent de changement qui déferle sur l'Afrique australe.

120. On ne saurait parler de la Rhodésie sans mentionner l'Afrique du Sud, le seul pays au monde en ce siècle d'émancipation à s'être arrogé le droit d'élever le racisme et la discrimination raciale au rang d'institution.

121. L'Afrique du Sud affiche une force arrogante, tranquille et hautaine qui ne doit cependant pas nous leurrer, car les lois de l'histoire sont implacables. Les combattants de la liberté en Afrique du Sud triompheront de tous les moyens de répression, si perfectionnés soient-ils et malgré toutes les complicités des grandes puissances aveuglées par leurs intérêts mercantiles à court terme.

122. Tout naturellement, le problème de la Namibie ne saurait être compris en dehors du cadre de la décolonisation. Pour perpétuer son occupation illégale du territoire, le régime sud-africain poursuit tranquillement sa politique des bantoustans, bien que la communauté internationale ait rejeté et condamné cette idée. La répression s'intensifie dans ce territoire; les arrestations en masse et l'intimidation de la population sont monnaie courante. L'exploitation éhontée et le pillage des ressources minières de la Namibie se poursuivent d'une manière organisée.

123. La situation dans ce territoire international s'est détériorée au cours de l'année écoulée. L'occupation persistante de la Namibie par Pretoria est un acte d'agression flagrant commis contre le peuple namibien. La politique constante de bantoustans porte aussi préjudice à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du pays. L'OUA a réaffirmé son soutien total et inconditionnel au peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization, dans la lutte légitime qu'il mène pour mettre un terme à l'occupation illégale de son territoire par le régime de Pretoria.

124. Quant aux autres territoires encore sous domination étrangère, l'OUA espère sincèrement que les puissances coloniales intéressées fixeront un calendrier pour l'octroi de l'indépendance à ces territoires.

125. La liberté et l'indépendance des peuples sont sacrées et ne peuvent être négociées. Elles constituent une juste cause. Ceux qui ont toujours eu foi et ont accepté de travailler à leur défense sont heureux de reconnaître aujourd'hui les changements fondamentaux survenus dans les anciennes colonies portugaises et ailleurs, et il est certain que demain, cette même juste cause triomphera et balayera les régimes de la minorité raciste d'oppression et d'exploitation.

126. L'OUA tient à dire une fois de plus combien elle est reconnaissante aux Nations Unies du rôle positif considérable qu'elles ont joué dans la lutte légitime de libération nationale en Afrique. Les résultats obtenus sont impressionnants, mais ce qui reste à faire est encore considérable.

127. Il faut qu'on le sache : les peuples africains sont convaincus qu'aussi longtemps qu'une seule nation africaine restera opprimée, la liberté des autres restera aléatoire. Nous demeurons convaincus que l'exercice harmonieux du pouvoir par la majorité en Rhodésie, en Afrique du Sud et en Namibie créerait dans ces pays une situation favorable, sinon sur le plan militaire, du moins sur le plan politique et psychologique, pour leur libération du joug hideux du racisme et de la domination.

128. Il appartient aux Gouvernements racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie d'apprendre à déchiffrer les présages de l'histoire et d'avancer vers la lumière de l'indépendance et de la libération. S'ils restent sourds et aveugles aux signes inexorables des temps, ils seront emportés par le courant impétueux de la révolution africaine pour la dignité, pour la liberté et pour le progrès.

[L'orateur reprend en français.]

129. J'en aurai fini, Monsieur le Président, quand je vous aurai adressé les félicitations sincères de l'OUA pour la manière combien remarquable et vivante dont vous avez mené à bon port le bateau de l'Assemblée générale sur les vagues houleuses de ces débats certainement très enrichissants. Vous êtes, comme la plupart des représentants des Etats africains, celui d'un petit pays qui n'a jamais eu une volonté quelconque de puissance ou d'hégémonie, et nos pays ont pu vous maintenir la sympathie avec laquelle ils avaient accueilli votre élection. Et tout au long de ces quelques semaines de vie en commun, ils ont eu le sentiment confirmé d'une plus facile compréhension entre eux et le Luxembourg, qui demeure pour bon nombre d'entre nous le témoin vivant que, malgré leurs dimensions, les petits pays, eux aussi, peuvent apporter une contribution majeure à la civilisation de l'universel et à la paix du monde.

130. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Driss, représentant de la Tunisie, qui parlera au nom du groupe des Etats arabes.

131. M. DRISS (Tunisie) [*interprétation de l'arabe*] : Mon frère Abdalla Saleh Ashtal, représentant de la République populaire démocratique du Yémen, m'a demandé, en tant que chef du groupe des Etats arabes aux Nations Unies pour ce mois, de prendre la parole à cette occasion pour exprimer, au nom du groupe des Etats arabes, notre appréciation pour les efforts accomplis par le Secrétaire général et par ses adjoints ainsi que par le Comité spécial de la décolonisation, afin d'accélérer la lutte contre l'impérialisme et de

permettre à tous les peuples et à tous les pays d'exercer leur droit à l'autodétermination.

132. Nous avons commémoré et célébré, il y a deux jours, la Journée des droits de l'homme, ici aux Nations Unies; et nous commémorons aujourd'hui le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les peuples arabes, qui ont aussi souffert sous le joug de l'impérialisme et qui, grâce à leur propre lutte, se sont libérés complètement, comprennent et conçoivent l'importance de cette grande journée.

133. Nous voudrions rendre ici hommage aux martyrs qui sont tombés pendant dix ans au champ d'honneur et à ceux qui, particulièrement dans les Etats africains, continuent à lutter et à mourir, à se sacrifier et à tomber pour leur dignité et leur honneur.

134. En cette grande et glorieuse occasion, nous attendons avec espoir le jour où tous les peuples seront libérés, où ils pourront consacrer toute leur puissance latente à la coopération, à la prospérité et au bonheur de l'humanité, à la réalisation des droits de l'homme, au droit de l'homme et à la dignité et à l'honneur, à la liberté et à la prospérité.

135. J'affirme à nouveau l'engagement des Etats et des peuples arabes solidaires, et nous saluons, en cette glorieuse occasion, tous les militants qui luttent partout, dans toutes les parties du monde.

136. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Malik, représentant l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

137. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Prenant la parole en cette occasion solennelle au nom de l'Union soviétique, pays qui a pris l'initiative de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je voudrais exprimer notre satisfaction profonde que l'Assemblée générale ait consacré une séance solennelle au quinzième anniversaire de l'adoption de cette déclaration que l'on a appelée aussi la Déclaration sur la décolonisation.

138. Cette occasion historique nous permet non seulement de constater le cours admirable qui a été suivi dans des domaines aussi importants des relations humaines que la libération des peuples du joug colonial, mais aussi de nous tourner vers la tâche que Nations Unies et l'humanité doivent accomplir pour parvenir à l'élimination complète et rapide des derniers vestiges du colonialisme.

139. Je crois qu'aucun Membre des Nations Unies ne saurait nier ou sous-estimer aujourd'hui l'importance considérable du rôle joué dans le destin des peuples et dans les activités des Nations Unies par la Déclaration sur la décolonisation. Adoptée malgré les forces du racisme, du colonialisme et de l'impérialisme, cette déclaration est devenue immédiatement le document anticolonialiste par excellence des Nations Unies, une sorte de manifeste anticolonial. Elle a porté un coup moral et politique définitif à tous les efforts faits en vue de maintenir les empires coloniaux déshonorés ou de maintenir le colonialisme sous une apparence légèrement modifiée.

140. Le fait que l'Union soviétique ait pris l'initiative de cette déclaration suscite chez nous une fierté légitime, et nous notons avec satisfaction les contri-



butions importantes et constructives apportées par d'autres Membres des Nations Unies et, surtout, par les pays socialistes et non alignés qui ont parrainé le projet de la Déclaration.

141. La célébration du quinzième anniversaire de la Déclaration coïncide avec deux événements historiques importants : le trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme et de la création des Nations Unies. La victoire historique remportée par les nations unies et alliées, victoire à laquelle le peuple soviétique a apporté une contribution immense, sur les sombres forces du fascisme a libéré une grande partie du monde et a eu des répercussions considérables sur l'histoire de l'après-guerre et a hâté la chute des systèmes coloniaux de l'impérialisme; c'est grâce à elle que les événements principaux qui se sont produits après la guerre se sont traduits tout d'abord par le renforcement du système socialiste et par l'entrée aux Nations Unies d'un grand nombre d'Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui ont changé la face du monde d'une façon positive. Ainsi a été créée une situation favorable qui a permis, dans la période de 1950 à 1960, de poser la question de la liquidation totale de l'image exécrationnelle de la politique impérialiste du passé colonialiste, qui a asservi des millions de personnes.

*M. Paguene (Mozambique), vice-président, prend la présidence.*

142. La Déclaration sur la décolonisation marque le début d'une nouvelle étape dans la vie des Nations Unies. Par cette Déclaration, l'Organisation, a déclaré que l'assujettissement des peuples au joug colonial et à l'exploitation impérialiste constituent une violation des droits fondamentaux de l'homme, sont contraires à la Charte et font obstacle à la coopération entre les peuples et au maintien de la paix dans tout le monde. La Déclaration proclame "la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations", et confirme le droit des peuples à l'autodétermination. Par cette Déclaration, l'Assemblée générale dit aussi que tous les peuples, quelle que soit la couleur de leur peau, ont le droit de construire librement leur vie nationale et de mener une politique intérieure libre en se développant sur les plans social, économique et culturel conformément à leurs propres aspirations. La Déclaration a donné une vie nouvelle à l'ONU et lui a donné une nouvelle tâche immense.

143. La question de l'application de la Déclaration a occupé une place importante dans les travaux de toute l'Organisation et des institutions spécialisées de la famille des Nations Unies. Les principes énoncés dans la Déclaration ont été subséquentement développés dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies, en particulier dans le Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 2621 (XXV)], dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX), annexe] et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution 3068 (XXVIII), annexe] ainsi que dans d'autres conventions. L'Organisation des Nations Unies a reconnu

la légitimité de la lutte des peuples colonisés par tous les moyens à leur disposition pour la liberté et l'indépendance, et a invité tous les Etats Membres et les organisations internationales d'accorder une aide matérielle et morale aux peuples coloniaux dans cette lutte.

144. Donnant vie aux idées et aux principes formulés dans la Déclaration, les peuples coloniaux et asservis, avec l'appui de toutes les forces progressistes du monde et, en premier lieu, des pays socialistes, ont obtenu des succès remarquables dans la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme.

145. Comparez le passé au présent. Alors qu'à l'époque de l'adoption de la Déclaration il y avait dans le monde plus de 90 territoires sous tutelle ou non autonomes, dans lesquels vivaient des dizaines et des dizaines de millions de personnes, aujourd'hui la plupart de ces territoires sont devenus des Membres des Nations Unies et participent à la lutte pour la liquidation définitive du colonialisme.

146. Nous devons aujourd'hui féliciter tous les Etats qui sont devenus Membres des Nations Unies après 1960, c'est-à-dire après l'adoption de la Déclaration, et ont donné à l'Organisation une nouvelle impulsion pour une activité fructueuse, participant ainsi de plein droit au développement de l'humanité sur la voie du progrès et de la paix.

147. Nous nous réjouissons sincèrement qu'aujourd'hui l'ONU représente presque tout le monde. Cette organisation est devenue vraiment universelle. Là est la force de l'Organisation. Là est l'espoir suprême de toute l'humanité — espoir que cette Organisation universelle pourra atteindre les buts principaux que lui ont donnés ses fondateurs : préserver les générations futures du fléau de la guerre.

148. Lorsque l'on fait le bilan du mouvement de libération nationale dans le monde, pendant les dernières années, on ne peut que constater que des conditions particulièrement favorables pour la lutte des peuples pour leur libération ont été créées par la détente, devenue, grâce aux efforts insistants de l'Union soviétique, d'autres pays socialistes, des pays non alignés et de toutes les forces progressistes, le facteur puissant des modifications positives survenues dans l'arène internationale.

149. C'est précisément quand, grâce à la détente, a commencé le processus de la modification radicale des relations internationales sur la base de la coexistence pacifique que les peuples ont été témoins d'une attaque sans précédent des mouvements de libération nationale contre le colonialisme et l'impérialisme grâce auxquels ces mouvements, avec l'appui d'une aide grandissante de leurs alliés naturels, ont obligé les colonisateurs à reculer et à abandonner leurs positions dans la grande majorité des territoires coloniaux.

150. L'effondrement du dernier empire colonial, celui du Portugal fasciste, est un événement d'une importance historique considérable qui exerce et continuera à exercer dans le proche avenir une influence immense sur la situation en Afrique en ce qui concerne la poursuite de la lutte des peuples de ce continent contre les vestiges des régimes racistes et coloniaux dans la Rhodésie du Sud, dans la Namibie et dans l'Afrique du Sud. Nous saluons la libération des peuples de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de l'An-

gola, qui, s'étant débarrassés du joug des fascistes portugais, sont devenus indépendants. Au cours de la seule année 1975, l'Organisation des Nations Unies a accueilli six nouveaux Etats Membres.

151. En célébrant le quinzième anniversaire de la Déclaration, nous ne pouvons pas oublier que les buts énoncés dans la Déclaration n'ont pas encore été entièrement atteints. A cause de l'opposition féroce du colonialisme et du racisme, soutenus par les forces de la réaction et de l'impérialisme qui s'accrochent à leurs positions, les peuples de plus de 40 territoires demeurent jusqu'à présent sous le joug du colonialisme. La gravité du problème colonial ne peut être nullement diminuée par le fait que la majorité des territoires coloniaux et dépendants qui subsistent encore aujourd'hui constituent des territoires relativement petits. La Déclaration sur la décolonisation s'applique avec une force égale à tous les territoires coloniaux, grands ou petits.

152. Le Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adopté par l'Assemblée générale en 1970, souligne que la question de la dimension d'un territoire, de sa position géographique, du caractère limité de ses ressources ne peut en aucune manière retarder la mise en œuvre de la Déclaration. En Afrique australe, les colonisateurs et les racistes, avec l'appui des forces de la réaction internationale, essaient même de passer à la contre-attaque. Le régime illégal de Ian Smith, qui se trouve sous leur tutelle, provoque même les mouvements de libération nationale du Zimbabwe, lançant ainsi un défi insolent aux décisions des Nations Unies. Le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud, menant la politique haineuse de l'*apartheid* et occupant illégalement la Namibie, est passé aux actes d'agression ouverte contre de jeunes Etats indépendants d'Afrique.

153. La Déclaration sur la décolonisation, par son esprit et par son contenu, répond entièrement aux intérêts essentiels des peuples asservis et constitue une base puissante, politique et morale, dans leur lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

154. L'Union soviétique qui, dès sa naissance, s'est trouvée à l'avant-garde du grand mouvement de libération contre l'impérialisme et le colonialisme et qui a pris l'initiative de l'adoption de la Déclaration de la décolonisation lui attribue comme par le passé la plus grande importance et lutte avec les peuples de l'Afrique pour la réalisation complète de ses principes et buts.

155. L'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste estiment que sur notre planète une paix véritable et solide ne peut être entièrement assurée tant qu'existeront le colonialisme, le racisme, l'*apartheid* et les autres formes de la domination étrangère sur les peuples. Dans le programme de paix proclamé il y a de cela cinq ans par le xxiv<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, il est stipulé clairement que les décisions des Nations Unies sur la liquidation des vestiges du colonialisme doivent être entièrement appliquées. Le racisme et l'*apartheid* relèvent de la condamnation et du boycottage général."

156. Aujourd'hui, à la veille du xxv<sup>e</sup> Congrès du parti, quand notre peuple fait le bilan de ce qu'il a accompli au cours des cinq dernières années, l'Union soviétique ne peut que tirer une grande satisfaction du fait que les diverses mesures prises par elle au cours de ces années dans la mise en œuvre du Programme de paix ont contribué au succès de la lutte des peuples soulevés contre le colonialisme et le joug raciste.

157. Nous regardons l'avenir avec optimisme car nous sommes convaincus que la tâche de la liquidation complète et définitive du colonialisme sur la terre, prescrite par la Déclaration il y a de cela 15 ans, sera rapidement entièrement terminée.

158. En conclusion, je voudrais du haut de cette tribune, au nom de la délégation soviétique, exprimer notre reconnaissance au Comité spécial de la décolonisation et au Comité sur l'*apartheid* pour tous les efforts qui sont déployés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la décolonisation. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance aux présidents de ces comités, M. Salim, et Mme Martin Cissé, pour la noble tâche qu'ils mènent sans relâche pour le succès de la lutte pour la libération des peuples encore asservis.

159. Le PRÉSIDENT Je déclare close la séance spéciale commémorant le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

*La séance est levée à 13 h 10.*

NOTE

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières, vol. I, 1866<sup>e</sup> séance, par. 159.